



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE TROIS ATELIERS PAR L'ASSOCIATION LES DOIGTS QUI REVENT A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LE MARDI 12 OCTOBRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-138  
EN DATE DU 16 AVRIL 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ateliers de l'association Les doigts qui rêvent représentée par Sophie Blain en sa qualité de directrice, dont le siège social est situé 11 bis, rue des Novalles – 21 240 TALANT,

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Les doigts qui rêvent, représentée par Sophie Blain en sa qualité de directrice, dont le siège social est situé 11 bis, rue des Novalles – 21 240 TALANT, un contrat de prestation de service pour l'animation de trois ateliers le samedi 12 octobre 2024 à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à six cent quatre-vingt-neuf euros et 40 centimes (689,40 € T.T.C.) les trois ateliers ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240416-lmc1H11863H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/04/2024  
Date de Publication : 16/04/2024